
OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011

Le Conseil Régional,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.4311-1 ;

Vu la délibération n° FIN 1 du Conseil Régional du 17 décembre 2004 relative aux modalités de vote du Budget ;

Vu le document budgétaire portant projet de Budget Primitif pour l'exercice 2011, présenté par M. le Président du Conseil Régional ;

Vu le rapport présenté par M. le Président du Conseil Régional concernant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2011 ;

Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional de Picardie ;

Sa Commission n° 4 « Finances – Planification – Organisation (SRADDT, Grands projets régionaux, Programmation, planification, organisation, ressources humaines, fonctionnement des assemblées, finances, moyens généraux et patrimoine régional, affaires européennes) » consultée ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

. D'adopter, par chapitre, les Autorisations de Programme (section d'investissement) et les Autorisations d'Engagement (section de fonctionnement) telles que présentées ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellés	AP 2011
Rubrique 90 "Opérations ventilées"		
900	Services généraux	8 951 500.00
901	Formation professionnelle et apprentissage	4 007 000.00
902	Enseignement	86 077 315.00
903	Culture, sports et loisirs	7 272 745.00
904	Santé et action sociale	330 000.00
905	Aménagement des territoires	41 196 000.00
906	(fonction en réserve)	
907	Environnement	6 230 000.00
908	Transports	59 409 000.00
909	Action économique	32 445 000.00
Rubrique 92 "Opérations non ventilées"		
921	Taxes non affectées	
922	Dotations et participations	
923	Dettes et autres opérations financières	
925	Opérations patrimoniales	
926	Transferts entre les sections	
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"		
950	Dépenses imprévues	1 000 000.00
TOTAL		246 918 560.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellés	AE 2011
Rubrique 93 "Services ventilés"		
930	Services généraux	9 051 620.00
931	Formation professionnelle et apprentissage	148 358 500.00
932	Enseignement	72 920 500.00
933	Culture, sports et loisirs	33 512 000.00
934	Santé et action sociale	4 344 000.00
935	Aménagement des territoires	5 910 000.00
936	(fonction en réserve)	
937	Environnement	5 910 000.00
938	Transports	168 068 000.00
939	Action économique	33 923 900.00
Rubrique 94 "Services communs non ventilés"		
940	Impositions directes	
941	Autres impôts et taxes	
942	Dotations et participations	
943	Opérations financières	
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (dépenses)	
945	Provisions et autres opérations mixtes	
946	Transferts entre les sections	
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"		
952	Dépenses imprévues	1 000 000.00
TOTAL		482 998 520.00

Fait à Amiens,
le 17 décembre 2010

Le Président du Conseil Régional

Claude GEWERC